

Grand Serment Royal et de Saint-Georges des Arbalétriers de Bruxelles
Compagnie des Francs Archers de Braine-le-Château



Règlement du

**Tir offert aux arbalétriers par la Compagnie des Francs
Archers de Braine-le-Château**



Distances : 10 ou 20 Mètres

1. Généralités

- 1.1 Le tir est offert par la Compagnie des Francs Archers de Braine-le-Château.
- 1.2 Le prix est tiré tous les deux ans, sous forme d'un challenge. Le challenge est attribué définitivement lorsqu'un tireur le gagne trois fois consécutivement
- 1.3 Le challenge restera toujours au local des arbalétriers, même en cas d'attribution définitive.
- 1.4 La gravure des noms des vainqueurs sur le challenge est à charge du Grand Serment Royal et de Saint-Georges des Arbalétriers de Bruxelles.
- 1.5 Le vainqueur reçoit des Archers un souvenir commémorant sa victoire.
- 1.6 La participation à ce tir implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

2. Installation

- 2.1 Le tir se déroule aux pas de tir à 10 ou 20 mètres, sur cibles de type UNAB.

3. Conditions de participation

- 3.1 Tous les membres tireurs en règle de cotisation (Compagnons, Agrégés, Apprentis, Adhérents tireurs) peuvent prendre part au tir.
- 3.2 L'ordre de passage des tireurs au pas de tir est libre.

4. Déroulement du concours

- 4.1 Nul ne peut prendre part au tir s'il ne peut se présenter en tenue prescrite correcte et complète à la fin du tir.
- 4.2 Toute personne non présente lors de la remise des prix est déclassée. S'il en est prévu un, le prix attribué pour cette place est remis au tireur suivant présent.
- 4.3 Chaque tireur dispose de quatre flèches d'essai facultatives et de dix flèches fixes, qui sont réparties sur quatre blasons, soit un pour les essais et trois pour les fixes (3, 3, 4).
- 4.4 Toute flèche atteignant la zone blanche extérieure du blason ou envoyée en dehors du but est comptabilisée pour zéro.
- 4.5 Est proclamé vainqueur celui qui réalise le score le plus élevé dans sa discipline. En cas d'ex-aequo, le système de décompte UNAB est de rigueur.
- 4.6 Dans le cas où cette procédure est insuffisante, le barrage est jugé sur la précision du dernier tir

5. Jugement

5.1 Tout litige est jugé sans appel par le Président de la Compagnie des Francs Archers de Braine-le-Château, ou par toute personne désignée par lui.

5.2 Tout ce qui n'est pas repris dans le présent règlement et toute interprétation du contenu de celui-ci seront tranchés par un Comité constitué par le Président de la Compagnie des Francs Archers de Braine-le-Château et de toute personne que le Président désignera. Leurs décisions sont sans appel.

6. Palmarès

Au 13 novembre 2007 :

1995	André Van Nérom
1998	Luc Bernaerts
2000	Fabrice Fiévez
2001	Eddy De Wever
2003	Fabrice Fiévez
2005	Fabrice Fiévez
2007	Fabrice Fiévez = Attribution
2009	
2011	
2013	

Mise à jour : 13 novembre 2007.